

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE FLANDRE LYS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2026

Le 22 juin 2026, à 18 heures, le Conseil d'administration du CIAS Flandre Lys, s'est réuni en son siège, sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, sur la convocation qui lui a été faite le neuf juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice le jour de la séance : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoir : 3

Étaient présents

Mme Dorothee BERTRAND

Mme Bénédicte BROUARD

M. Yves COLPAERT

M. David DANIEL

M. Henri DELBARRE

Mme Marie-Dominique DE SWARTE

Mme Jocelyne DURUT

M. Yvon LEMARQUAND

Mme Marie-Annick LOURS

Mme Geneviève RUCKEBUSCH

Mme Christiane THOREZ

Absents excusés

Mme Nathalie DEBAISIEUX, procuration à : Mme Bénédicte BROUARD

Mme Christelle DELANNOY, procuration à : Mme Jocelyne DURUT

Mme Monique EVRARD

M. Jean-Paul FACON

Mme Régine NUGOU

M. Frédéric TIMLELT, procuration à : M. Yves COLPAERT

Secrétaire de séance : Mme Bénédicte BROUARD

DÉLIBÉRATION 2026-2032/CIAS-FL009

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil communautaire Flandre Lys, en date du 22 mars 2018, actant la création du CIAS ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2026-2032/CIAS-FL001 du 8 juin 2026, actant l'installation de son Conseil d'administration ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2026-2032/CIAS-FL006 du 22 juin 2026, actant l'adoption du Compte Financier Unique 2025 ;

Vu la délibération du CIAS Flandre Lys 2026-2032/CIAS-FL007 du 22 juin 2026, actant l'affectation des résultats 2025 sur le budget supplémentaire 2026 ;

Considérant que les centres d'action sociale ont le caractère d'établissements publics communaux ou intercommunaux et qu'à ce titre, ils sont régis par les articles L.1612-1 à L.1612-20 figurant dans le livre VI relatif aux " Dispositions financières et comptables " de la première partie du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est proposé au Conseil d'administration d' :

- ▶ APPROUVER le budget supplémentaire 2026, relatif à :
 - La reprise des résultats de l'exercice 2025 ;
 - Les inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes ;

Ce budget supplémentaire s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement, conformément au document, intitulé « Budget Supplémentaire 2026 », joint en annexe du dossier de synthèse.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration accepte à l'unanimité (14 voix) la proposition ci-dessus.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Conseil d'Administration,
À La Gorgue, le 22 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

La Secrétaire de séance,
Bénédicte BROUARD



La Présidente,
Dorothee BERTRAND

